

Il y a encore une autre raison pour laquelle j'éprouve quelque inquiétude au sujet de ce genre de mesure, de l'entente et des conséquences qu'elle aura sur les municipalités. On a mentionné plusieurs fois cet après-midi, au cours du débat, les difficultés que semble avoir éprouvées la *Trans-Canada Pipe Lines* et qu'elle éprouve apparemment encore en ce qui concerne l'obtention des fonds nécessaires pour l'aménagement du pipe-line en question. On pourrait croire que c'est ce qui l'a poussée à s'adresser au gouvernement en lui demandant des fonds publics pour l'aider dans l'exécution de cet ouvrage. Lorsque les journaux discutaient l'année passée, le pour et le contre de la question, j'ai pris la peine d'écrire quelques lettres aux dirigeants de certaines municipalités de ma province. J'ai d'ailleurs, écrit également, à ce propos, aux chefs provinciaux des divers partis politiques de cette province pour solliciter leur avis. Je n'aurai pas le temps d'analyser toute cette correspondance, mais j'ai là une lettre que je tiens à mentionner parce qu'elle expose, d'après moi, très nettement où se trouve le danger.

J'ai déjà mentionné que la société prétend avoir quelque difficulté à se procurer assez de capitaux privés pour aménager le pipe-line. J'ai ici une lettre en date du 7 mars 1955, qui constitue la réponse du maire de Portage-la-Prairie à une de mes lettres exposant le projet tel qu'il se présentait alors à l'égard de la *Trans-Canada Pipe Lines* et lui demandant quelles seraient, à son avis, les conséquences que subiraient les villes de notre province sur le plan municipal. Il m'a communiqué d'intéressants renseignements que le comité aimerait entendre, je crois. Après avoir parlé de la manière dont la *Trans-Canada Pipe Lines* a été établie, il ajoute:

La maison *Osler, Hammond and Nanton* détient une forte proportion ou la majeure partie des actions de cette société.

Cet après-midi, le ministre a dit que M. Osler est un des administrateurs de la société. La maison *Osler, Hammond and Nanton* est une société financière bien connue de Winnipeg. La lettre se poursuit ainsi:

Dernièrement, cette maison a demandé la constitution en corporation d'une société de portefeuilleistes s'occupant de la distribution du gaz, sous le nom d'*Inter City Gas*. Autant que je sache, elle a obtenu une charte du gouvernement du Manitoba ou, du moins, elle en a demandé une. L'idée générale de cette société de portefeuilleistes serait d'appuyer ou de garantir des distributeurs locaux, dans des endroits comme Neepawa, Brandon, Portage, etc., qui, de leur côté, formeraient une société appelée la *Portage Gas Distribution Company* ou la *Neepawa Gas Distributing Company*. La société mère, l'*Inter City Gas*, détiendrait des actions de chacune des sociétés locales de distribution. Cet arrangement semble mener à un genre de monopole établi par une société financière.

Après avoir consulté M. Osler, de la maison *Osler, Hammond and Nanton*, nous avons appris qu'on ne manque pas de fonds pour établir ces entreprises locales, le coût de celle de Portage, par exemple, étant estimé à \$750,000.

Puis il ajoute:

J'ai commencé à me demander pourquoi au juste il y a tant d'argent pour les entreprises locales et une telle pénurie d'argent pour le pipe-line de la *Trans-Canada*.

A quoi cela rime-t-il? On est ainsi amené à penser que la même entreprise financière qui a des intérêts importants dans la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, est disposée, au lieu d'affecter ses capitaux à l'aménagement du pipe-line principal, à placer de fortes sommes dans un *holding* de Winnipeg afin d'acquérir un intérêt dans les diverses sociétés de distribution locale dans tout le Manitoba. Autrement dit, au lieu d'utiliser leurs capitaux, leur organisation et leur puissance financières pour aménager le pipe-line projeté de la *Trans-Canada* qu'ils prétendent avoir tant de mal à financer, ces messieurs sont déjà en train de s'assurer la maîtrise non seulement du pipe-line principal mais aussi du réseau de distribution à l'intérieur du Manitoba. Ils sont déjà en train de former un monopole local avant même d'avoir fini d'établir leur monopole national.

Cela démontre bien que les fonds ne manquent pas pour l'aménagement du pipe-line lui-même, mais que les sociétés préoccupées de maîtriser la distribution du gaz sous tous les rapports sont disposées à utiliser leurs fonds pour s'assurer, dans les villes et collectivités que desservira le pipe-line, que toutes ces localités sont complètement liées par un réseau de filiales ou de *holdings*, ce qui leur permettra de s'assurer la domination complète du réseau de distribution.

C'est une menace directe pour les municipalités et pour les provinces car ils vont dans les villes et les villages et se servent de leurs compagnies de paille pour leur offrir des contrats à long terme. Ils demandent des concessions qui peuvent aller jusqu'à 20, 30 et parfois même 50 ans. Ils les lient à certaines conditions. Ils sont propriétaires du pipe-line trans-canadien. Ils sont propriétaires des ramifications. Ils sont propriétaires du réseau local de distribution par l'intermédiaire de leurs compagnies de paille et ils tiennent le consommateur à la gorge grâce au monopole complet d'un service d'utilité publique, depuis les champs de gaz jusqu'au fourneau de la cuisine.

Est-ce là le genre de chose qui devrait recevoir l'appui du Parlement qui est censé veiller ici aux intérêts du public et s'assurer